



Québec, 19 février 2021

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-317

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir, ventilés par centre de services scolaire, les résultats de la procédure relative à la prise de présences au 30 septembre 2020, ainsi que les résultats au 30 septembre 2019 et au 30 septembre 2018, et ce, pour les élèves du secondaire à la formation générale des jeunes (FGJ).

Vous trouverez ci-joint les données pouvant répondre à votre demande. Il est à noter que celles pour l'année 2019-2020 sont provisoires et que celles pour l'année 2020-2021 ne sont pas encore disponibles.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en annexe une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p.j.2

Effectif des élèves inscrits au secondaire au réseau public de la formation générale des jeunes (FGJ), selon la commission scolaire, de 2017-2018 à 2019-2020 ^(p)

Code CS	Commission scolaire	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^(p)
689000	Commission scolaire du Littoral	182	188	189
711000	Commission scolaire des Monts-et-Marées	1 615	1 618	1 684
712000	Commission scolaire des Phares	3 118	3 193	3 251
713000	Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs	1 280	1 243	1 272
714000	Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup	1 994	2 017	2 089
721000	Commission scolaire du Pays-des-Bleuets	2 627	2 556	2 572
722000	Commission scolaire du Lac-Saint-Jean	2 362	2 454	2 563
723000	Commission scolaire des Rives-du-Saguenay	4 150	4 185	4 242
724000	Commission scolaire De La Jonquière	2 836	2 854	2 892
731000	Commission scolaire de Charlevoix	1 131	1 132	1 155
732000	Commission scolaire de la Capitale	7 440	7 534	7 810
733000	Commission scolaire des Découvreurs	4 060	4 238	4 402
734000	Commission scolaire des Premières-Seigneuries	7 874	8 247	8 687
735000	Commission scolaire de Portneuf	1 844	1 945	2 029
741000	Commission scolaire du Chemin-du-Roy	5 914	6 034	6 292
742000	Commission scolaire de l'Énergie	3 126	3 250	3 366
751000	Commission scolaire des Hauts-Cantons	2 184	2 198	2 268
752000	Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	6 240	6 503	6 668
753000	Commission scolaire des Sommets	2 791	2 858	2 980
759000	Commission scolaire crie	1 633	1 750	1 835
761000	Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île	10 730	11 156	11 736
762000	Commission scolaire de Montréal	24 061	24 512	25 177
763000	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys	15 204	16 049	16 445
769000	Commission scolaire Kativik	1 281	1 295	1 195
771000	Commission scolaire des Draveurs	5 946	6 053	6 255
772000	Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais	4 611	4 734	4 909
773000	Commission scolaire au Coeur-des-Vallées	2 092	2 138	2 217
774000	Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	887	866	845
781000	Commission scolaire du Lac-Témiscamingue	670	720	719
782000	Commission scolaire de Rouyn-Noranda	1 873	1 884	1 940
783000	Commission scolaire Harricana	1 330	1 291	1 315
784000	Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois	2 079	2 035	2 112
785000	Commission scolaire du Lac-Abitibi	1 094	1 111	1 110
791000	Commission scolaire de l'Estuaire	1 739	1 714	1 729
792000	Commission scolaire du Fer	1 547	1 562	1 629
793000	Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord	292	259	253
801000	Commission scolaire de la Baie-James	671	651	648
811000	Commission scolaire des Îles	452	450	424
812000	Commission scolaire des Chic-Chocs	1 045	1 074	1 082
813000	Commission scolaire René-Lévesque	1 635	1 655	1 693
821000	Commission scolaire de la Côte-du-Sud	2 536	2 508	2 577
822000	Commission scolaire des Appalaches	1 761	1 736	1 766
823000	Commission scolaire de la Beauce-Etchemin	5 747	5 847	6 029
824000	Commission scolaire des Navigateurs	6 853	6 974	7 247
831000	Commission scolaire de Laval	13 925	14 273	14 998

Code CS	Commission scolaire	2017-2018	2018-2019	2019-2020 ^(p)
841000	Commission scolaire des Affluents	12 371	12 623	13 248
842000	Commission scolaire des Samares	7 136	7 249	7 580
851000	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	12 708	13 049	13 623
852000	Commission scolaire de la Rivière-du-Nord	8 237	8 373	8 684
853000	Commission scolaire des Laurentides	2 894	2 900	2 976
854000	Commission scolaire Pierre-Neveu	1 422	1 396	1 386
861000	Commission scolaire de Sorel-Tracy	1 766	1 772	1 791
862000	Commission scolaire de Saint-Hyacinthe	4 372	4 507	4 656
863000	Commission scolaire des Hautes-Rivières	5 812	5 907	6 168
864000	Commission scolaire Marie-Victorin	10 932	11 349	12 138
865000	Commission scolaire des Patriotes	10 595	11 000	11 323
866000	Commission scolaire du Val-des-Cerfs	5 595	5 663	5 970
867000	Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	7 936	8 111	8 450
868000	Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands	2 879	2 869	2 923
869000	Commission scolaire des Trois-Lacs	5 201	5 605	5 860
871000	Commission scolaire de la Riveraine	1 617	1 684	1 714
872000	Commission scolaire des Bois-Francs	4 251	4 337	4 454
873000	Commission scolaire des Chênes	4 783	4 853	5 033
881000	Commission scolaire Central Québec	1 605	1 599	1 664
882000	Commission scolaire Eastern Shores	353	361	376
883000	Commission scolaire Eastern Townships	1 907	1 896	1 900
884000	Commission scolaire Riverside	3 270	3 326	3 448
885000	Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier	5 073	4 967	4 907
886000	Commission scolaire Western Québec	2 913	2 954	3 120
887000	Commission scolaire English-Montréal	7 967	7 914	7 901
888000	Commission scolaire Lester-B.-Pearson	8 336	8 297	8 262
889000	Commission scolaire New Frontiers	1 460	1 423	1 471
Total		317 853	324 528	335 322

(p): les données 2019-2020 sont provisoires

Source : MEQ, PSP, DGSRG, DIS, Entrepôt de données ministériel, système Charlemagne, données au 2020-01-30.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).